(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication : **0 592 313 A1**

(12) DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt : **93402461.3**

(51) Int. Cl.^{5} : **A47C 19/04**

(22) Date de dépôt : **06.10.93**

(30) Priorité : **06.10.92 FR 9212175**

(43) Date de publication de la demande : **13.04.94 Bulletin 94/15**

(84) Etats contractants désignés : **BE DE ES GB IT LU NL**

(71) Demandeur : **PARISOT MEUBLES**
F-70800 St Loup sur Semousse (FR)

(72) Inventeur : **Parisot, Jean-Claude, Cabinet Ballot-Schmit**
5, Avenue Elisée Cusenier
F-25000 Besancon (FR)

(74) Mandataire : **Schmit, Christian Norbert Marie et al**
Cabinet BALLOT-SCHMIT, 5, Avenue Elisée Cusenier
F-25000 Besançon (FR)

(54) Lit à longueur et largeur variables.

(57) Lit du type comprenant deux pieds (110) reliés par un pied de lit (120), une tête (130) de lit, et deux pans longitudinaux (140) reliant respectivement un pied à la tête de lit .

Selon l'invention, ledit lit comporte :

— des moyens de réglage de la largeur du lit, comprenant :

. réparties respectivement entre les pieds (110) et les extrémités du pied (120) de lit, d'une part, une première pluralité de rangées (111) d'au moins un trou (112) de réglage en largeur, et, d'autre part, une rangée (121) d'au moins un trou (122) de fixation, identique aux rangées (111) de réglage, et disposée en coïncidence avec une des rangées de réglage de manière à assembler les pieds (110) et le pied (120) de lit à la largeur désirée pour le lit, et,

. aménagée sur la tête (130) de lit une deuxième pluralité de rangées (131) d'au moins un trou (132) de réglage en largeur dans lequel est engagé une cheville en bout d'un pan longitudinal (140) de manière à assembler la tête (130) de lit et les pans longitudinaux (140) à la largeur désirée pour le lit,

— des moyens de réglage de la longueur du lit, comprenant deux entretoises amovibles (143) de longueur donnée, interposées respectivement entre les pans longitudinaux (140) et les pieds (110), ou entre les pans longitudinaux (140) et la tête (130) de lit.

Application à l'industrie d'ameublement.

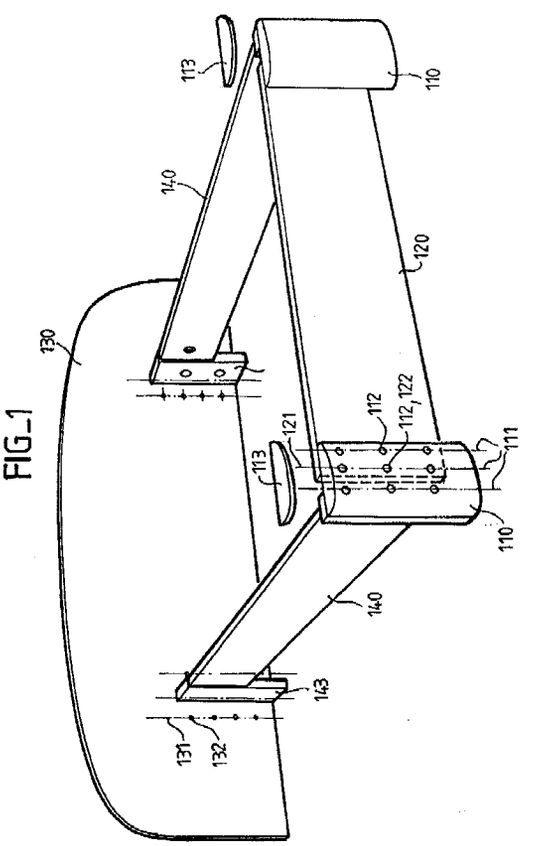

FIG_1

EP 0 592 313 A1

La présente invention concerne un lit du type comprenant deux pieds reliés par un pied de lit, deux pieds de tête reliés par un pan de tête, et deux pans longitudinaux reliant respectivement un pied à un pied de tête. Elle concerne également un lit du type comprenant deux pieds reliés par un pied de lit, une tête de lit, et deux pans longitudinaux reliant respectivement un pied à la tête de lit.

L'invention trouve une application particulièrement avantageuse dans le domaine général de l'industrie d'ameublement.

Actuellement, le marché de la literie offre aux consommateurs plusieurs standards dimensionnels en matelas et sommiers. Il importe donc que la carcasse du lit soit adaptée à ces différents standards.

En France, par exemple, la longueur de lit la plus utilisée est de 1,90 m, exceptionnellement de 2,00 m, tandis que la largeur est, à hauteur d'environ 25% du marché, de 0,80 m pour un lit monoplace, et de 1,30 m et 1,40 m pour un lit deux places dans la proportion de 65% du marché. Toutefois, il n'est pas rare de trouver des lits de 1,50, 1,60 m et même de plus d'1,90 m de large.

En Allemagne par contre, la longueur la plus fréquente est de 2,00 m pour des largeurs en moyenne plus élevées qu'en France puisqu'elles ne sont pas inférieures à 0,90 m et atteignent couramment 2,00 m.

Cette multiplicité dans les dimensions des lits offerts aujourd'hui au public, et leur disparité d'un pays à l'autre, présentent un certain nombre d'inconvénients:

- pour le consommateur qui ne peut pas toujours trouver un modèle particulier de lit dans les dimensions imposées par la literie qu'il possède déjà,
- pour le fabricant des carcasses de lit et pour le distributeur, qui doivent augmenter leur offre commerciale pour chacun des principaux standards dimensionnels mentionnés plus haut.

Aussi, le problème technique à résoudre par l'objet de la présente invention est de proposer un lit du type de ceux cités en préambule, qui permettrait d'offrir au consommateur un produit qui serait facilement adaptable aux dimensions de son matelas et de son sommier, avec l'avantage pour le fabricant d'uniformiser sa production à des carcasses de lit qui pourraient être employées pour toutes les dimensions en usage en France et même à l'étranger, en Europe notamment, dont le marché, avec l'ouverture des frontières, pourrait être investi avec un modèle unique de lit, et ceci malgré la diversité des standards.

La solution au problème technique posé consiste, pour un lit type comprenant deux pieds reliés par un pied de lit, deux pieds de tête reliés par un pan de tête, et deux pans longitudinaux reliant respectivement un pied à un pied de tête, en ce que ledit lit comporte:

- des moyens de réglage de largeur du lit, comprenant, réparties respectivement entre les pieds et les extrémités du pied de lit, et entre les pieds de tête et les extrémités du pan de tête, d'une part, une pluralité de rangées d'au moins un trou de réglage en largeur, et, d'autre part, une rangée d'au moins un trou de fixation, identique aux rangées de réglage, et disposée en coïncidence avec une des rangées de réglage de manière à assembler les pieds et le pied de lit, d'une part, et les pieds de tête et le pan de tête, d'autre part, à la largeur désirée pour le lit,
- des moyens de réglage de la longueur du lit, comprenant deux entretoises amovibles de longueur donnée, interposées respectivement entre les pans longitudinaux et une paire de pieds homologues.

Dans la suite de ce mémoire, on entendra par pieds homologues soit les deux pieds, soit les deux pieds de tête.

Dans une variante de réalisation, le lit comporte des moyens de réglage de la longueur du lit, comprenant, réparties respectivement entre deux pieds homologues et les extrémités correspondantes des pans longitudinaux, d'une part, une pluralité de rangées d'au moins un trou de réglage en longueur, et, d'autre part, une rangée d'au moins un trou de fixation, identique aux rangées de réglage, et disposée en coïncidence avec une rangée de réglage de manière à assembler lesdits pieds homologues et les pans longitudinaux à la longueur désirée pour le lit.

De même, pour un lit du type comprenant deux pieds reliés par un pied de lit, une tête de lit, et deux pans longitudinaux reliant respectivement un pied à la tête de lit, l'invention prévoit que ledit lit comporte:

- des moyens de réglage de la largeur du lit, comprenant:
  . réparties respectivement entre les pieds et les extrémités du pied de lit, d'une part, une première pluralité de rangées d'au moins un trou de réglage en largeur, et, d'autre part, une rangée d'au moins un trou de fixation, identique aux rangées de réglage, et disposée en coïncidence avec une des rangées de réglage de manière à assembler les pieds et le pied de lit à la largeur désirée pour le lit, et,
  . aménagée sur la tête de lit, une deuxième pluralité de rangées d'au moins un trou de réglage en largeur dans lequel est engagé une cheville en bout d'un pan longitudinal de manière à assembler la tête de lit et les pans longitudinaux à la largeur désirée pour le lit,
- des moyens de réglage de la longueur du lit, comprenant deux entretoises amovibles de longueur donnée, interposées respectivement entre les pans longitudinaux et la tête de lit ou entre les pans longitudinaux et les pieds.

Dans une variante de réalisation, le lit comporte des moyens de réglage de la longueur du lit, comprenant, réparties respectivement entre les pieds et les extrémités correspondantes des pans longitudinaux, d'une part, une pluralité de rangées d'au moins un trou de réglage en longueur, et, d'autre part, une rangée d'au moins un trou de fixation, identique aux rangées de réglage, et disposée en coïncidence avec une rangée de réglage de manière à assembler les pieds et les pans longitudinaux à la longueur désirée pour le lit.

La description qui va suivre, en regard des dessins annexés, donnés à titre d'exemples non limitatifs, fera bien comprendre en quoi consiste l'invention et comment elle peut être réalisée.

La figure 1 est une vue en perspective d'un lit d'un premier type équipé de moyens de réglage en longueur et en largeur.

La figure 2 est une vue de dessus du lit de la figure 2.

La figure 3 est une vue en perspective d'une variante de réalisation du lit des figures 1 et 2.

La figure 4 est une vue en perspective d'un lit d'un deuxième type équipé de moyens de réglage en longueur et en largeur.

Les figures 1 et 2 montrent, en perspective et en vue de dessus, un lit du type comprenant deux pieds 110 reliés par un pied 120 de lit, une tête 130 de lit, et deux pans longitudinaux 140 reliant respectivement un pied 110 à la tête 130 de lit.

Comme l'indiquent les figures 1 et 2, ce lit comporte des moyens de réglage de la largeur du lit comprenant, d'une part, sur chaque pied 110 une première pluralité, ici de trois rangées 111 de trois trous 112 de réglage en largeur, et, d'autre part, aux extrémités du pied 120 de lit, une rangée 121 de trois trous 122 de fixation, identique aux rangées 111 de réglage. Il est bien entendu que les rangées de réglage pourraient tout aussi bien être portées par le pied 120 de lit, la rangée de trous de fixation étant alors portée par les pieds 110.

Eventuellement, des couvercles 113 sont placés respectivement sur les pieds 110.

Les moyens de réglage en largeur du lit des figures 1 et 2 comprennent en outre, aménagée sur la tête 130 de lit, une deuxième pluralité, ici de trois rangées 131 de trois trous 132 de réglage en largeur dans lesquels sont engagées trois chevilles 144 en bout des pans longitudinaux 140.

Pour régler la largeur du lit, il suffit, d'une part, d'assembler, à l'aide de vis par exemple, les pieds 110 et le pied 120 de lit en amenant en coïncidence la rangée 121 de trous 122 de fixation avec celle des rangées 111 de trous 112 de réglage correspondant à la largeur désirée, et, d'autre part, d'assembler les pans longitudinaux 140 et la tête 130 de lit en engageant les chevilles 144 de fixation en bout des desdits pans longitudinaux dans les trous 132 de réglage de la rangée 131 correspondant à ladite largeur désirée.

On peut voir sur les figures 1 et 2 que le lit, objet de l'invention, comporte également des moyens de réglage en longueur comprenant deux entretoises amovibles 143 de longueur donnée, interposées respectivement entre les pans longitudinaux 140 et la tête 130 de lit, ou entre lesdits pans longitudinaux et les pieds 110.

Pour régler le lit en longueur, il suffit donc de choisir un jeu d'entretoises amovibles 143 de la dimension requise.

La figure 3 montre une variante du lit des figures 1 et 2 dans laquelle les moyens de réglage en largeur sont identiques à ceux précédemment décrits en regard des figures 1 et 2, mais dans laquelle, de manière analogue aux moyens de réglage en largeur,les moyens de réglage en longueur du lit, comprennent, d'une part, sur chaque pied 110 une pluralité, ici de trois rangées 114 de trois trous 115 de réglage en longueur, et d'autre part, aux extrémités des pans longitudinaux 140, une rangée 141 de trois trous 142 de fixation, identique aux rangées 114 de réglage. Comme cela a déjà été précisé pour les moyens de réglage en largeur, les rangées 114 de réglage en longueur pourraient être portées par les pans longitudinaux 140 et la rangée 141 de fixation par les pieds 110.

Pour régler la longueur du lit, il suffit d'assembler, à l'aide de vis par exemple, les pieds 110 et les pans longitudinaux 140 en amenant en coïncidence la rangée 141 de trous 142 de fixation avec celle des rangées 114 de trous 115 de réglage correspondant à la longueur désirée.

La figure 4 représente en perspective un lit d'un autre type comprenant deux pieds 210 reliés par un pied 220 de lit, deux pieds 250 de tête reliés par un pan 230 de tête, et deux pans longitudinaux 240 reliant respectivement un pied à un pied de tête. Ce lit comporte des moyens de réglage en largeur comprenant, d'une part, réparties entre les pieds 210 et les extrémités du pied 220 de lit, des rangées 211 de trous 212 de réglage et une rangée 221 de trous 222 de fixation semblables à celles représentées aux figures 1,2 et 3, et, d'autre part, aux extrémités du pan 230 de tête, une pluralité de rangées 231 de trous 232 de réglage en largeur et, sur chaque pied 250 de tête, une rangée 251 de trous 252 de fixation, identique aux rangées 231 de réglage, et disposée en coïncidence avec une desdites rangées de réglage de manière à assembler, de la même façon que les pieds 210 et le pied 220 de lit, les pieds 250 de tête et le pan 230 de tête à la largeur désirée pour le lit.

Le lit montré à la figure 4 comporte les mêmes moyens de réglage en longueur que le lit de la figure 1, à savoir deux entretoises amovibles 243 de longueur donnée, interposées respectivement entre les pans longitudinaux 240 et une paire de pieds homologues: pieds 210 ou pieds 250 de tête.

Naturellement, le lit de la figure 4 pourrait comporter, à la place des entretoises amovibles 243, des moyens de réglage en longueur analogues à ceux du lit représenté sur la figure 3, comprenant, réparties entre des pieds homologues et les extrémités des pans longitudinaux, des rangées de trous de réglage et une rangée de trous de fixation, identique aux rangées de réglage, et disposée en coïncidence avec une des rangées de réglage de manière à assembler les pieds homologues et les pans longitudinaux à la longueur désirée pour le lit.

Revendications

1. Lit du type comprenant deux pieds (210) reliés par un pied (220) de lit, deux pieds (250) de tête reliés par un pan (230) de tête, et deux pans longitudinaux (240) reliant respectivement un pied à un pied de tête, caractérisé en ce que ledit lit comporte:
   - des moyens de réglage de la largeur du lit, comprenant, réparties respectivement entre les pieds (210) et les extrémités du pied (220) de lit, et entre les pieds (250) de tête et les extrémités du pan (230) de tête, d'une part, une pluralité de rangées (211,231) d'au moins un trou (212,232) de réglage en largeur, et, d'autre part, une rangée (221,251) d'au moins un trou (222,252) de fixation, identique aux rangées (211,231) de réglage, et disposée en coïncidence avec une des rangées de réglage de manière à assembler les pieds (210) et le pied (220) de lit, d'une part, et les pieds (250) de tête et le pan (230) de tête, d'autre part, à la largeur désirée pour le lit,
   - des moyens de réglage de la longueur du lit, comprenant deux entretoises amovibles (243) de longueur donnée, interposées respectivement entre les pans longitudinaux (240) et une paire de pieds homologues (210;250).

2. Lit du type comprenant deux pieds (210) reliés par un pied (220) de lit, deux pieds (250) de tête reliés par un pan (230) de tête, et deux pans longitudinaux (240) reliant respectivement un pied à un pied de tête,caractérisé en ce que ledit lit comporte:
   - des moyens de réglage de la largeur du lit, comprenant réparties respectivement entre les pieds (210) et les extrémités du pied (220) de lit, et entre les pieds (250) de tête et les extrémités du pan (230) de tête, d'une part, une pluralité de rangées (211,231) d'au moins un trou (212,232) de réglage en largeur, et, d'autre part, une rangée (221,251) d'au moins un trou (222,252) de fixation, identique aux rangées de réglage, et disposée en coïncidence avec une des rangées de réglage de manière à assembler les pieds (210) et le pied (220) de lit, d'une part, et les pieds (250) de tête et le pan (230) de tête, d'autre part, à la longueur désirée pour le lit,
   - des moyens de réglage de la longueur du lit, comprenant, réparties respectivement entre deux pieds homologues et les extrémités correspondantes des pans longitudinaux , d'une part, une pluralité de rangées d'au moins un trou de réglage en longueur, et d'autre part, un rangée d'au moins un trou de fixation, identique aux rangées de réglage, et disposée en coïncidence avec une rangée de réglage de manière à assembler lesdits pieds homologues et les pans longitudinaux à la longueur désirée pour le lit.

3. Lit du type comprenant deux pieds (110) reliés par un pied de lit (120), une tête (130) de lit, et deux pans longitudinaux (140) reliant respectivement un pied à la tête de lit, caractérisé en ce que ledit lit comporte:
   - des moyens de réglage de la largeur du lit, comprenant:
     . réparties respectivement entre les pieds (110) et les extrémités du pied (120) de lit, d'une part, une première pluralité de rangées (111) d'au moins un trou (112) de réglage en largeur, et, d'autre part, une rangée (121) d'au moins un trou (122) de fixation, identique aux rangées (111) de réglage, et disposée en coïncidence avec une des rangées de réglage de manière à assembler les pieds (110) et le pied (120) de lit à la largeur désirée pour le lit, et,
     . aménagée sur la tête (130) de lit, une deuxième pluralité de rangées (131) d'au moins un trou (132) de réglage en largeur dans lequel est engagé une cheville (144) en bout d'un pan longitudinal (140) de manière à assembler la tête (130) de lit et les pans longitudinaux (140) à la largeur désirée pour le lit,
   - des moyens de réglage de la longueur du lit, comprenant deux entretoises amovibles (143) de longueur donnée, interposées respectivement entre les pans longitudinaux (140) et les pieds (110), ou entre les pans longitudinaux (140) et la tête (130) de lit.

4. Lit du type comprenant deux pieds (110) reliés par un pied (120) de lit, une tête (130) de lit, et

deux pans longitudinaux (140) reliant respectivement un pied à la tête de lit, caractérisé en ce que ledit lit comporte:

- des moyens de réglage de la largeur du lit comprenant:
  . réparties respectivement entre les pieds (110) et les extrémités du pied (120) de lit, d'une part, une première pluralité de rangées (111) d'au moins un trou (112) de réglage en largeur, et d'autre part, une rangée (121) d'au moins un trou (122) de fixation, identique aux rangées (111) de réglage, et disposée en coïncidence avec une des rangées de réglage de manière à assembler les pieds (110) et le pied (120) de lit à la longueur désirée pour le lit, et,
  . aménagée sur la tête (130) de lit, une deuxième pluralité de rangées (131) d'au moins un trou (132) de réglage en largeur dans lequel est engagée une cheville (143) en bout d'un pan longitudinal (140) de manière à assembler la tête (130) de lit et les pans longitudinaux (140) à la longueur désirée pour le lit,
- des moyens de réglage de la longueur du lit, comprenant, réparties respectivement entre les pieds (110) et les extrémités correspondantes des pans longitudinaux (140), d'une part, une pluralité de rangées (114) d'au moins un trou (115) de réglage en longueur, et, d'autre part, une rangée (141) d'au moins un trou (142) de fixation, identique aux rangées (131) de réglage, et disposée en coïncidence avec une rangée de réglage de manière à assembler les pieds (110) et les pans longitudinaux (140) à la longueur désirée pour le lit.

FIG_1

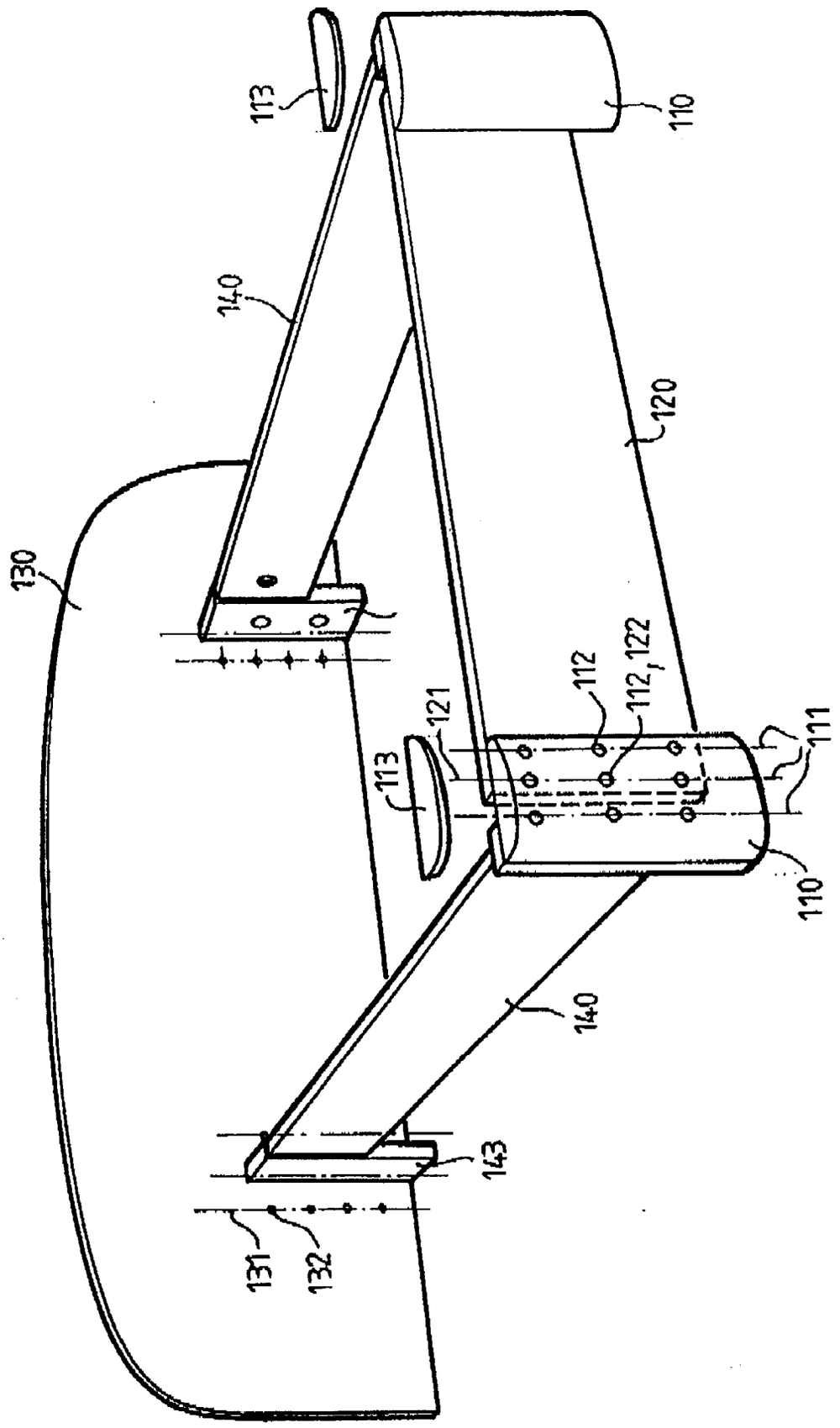

FIG_2

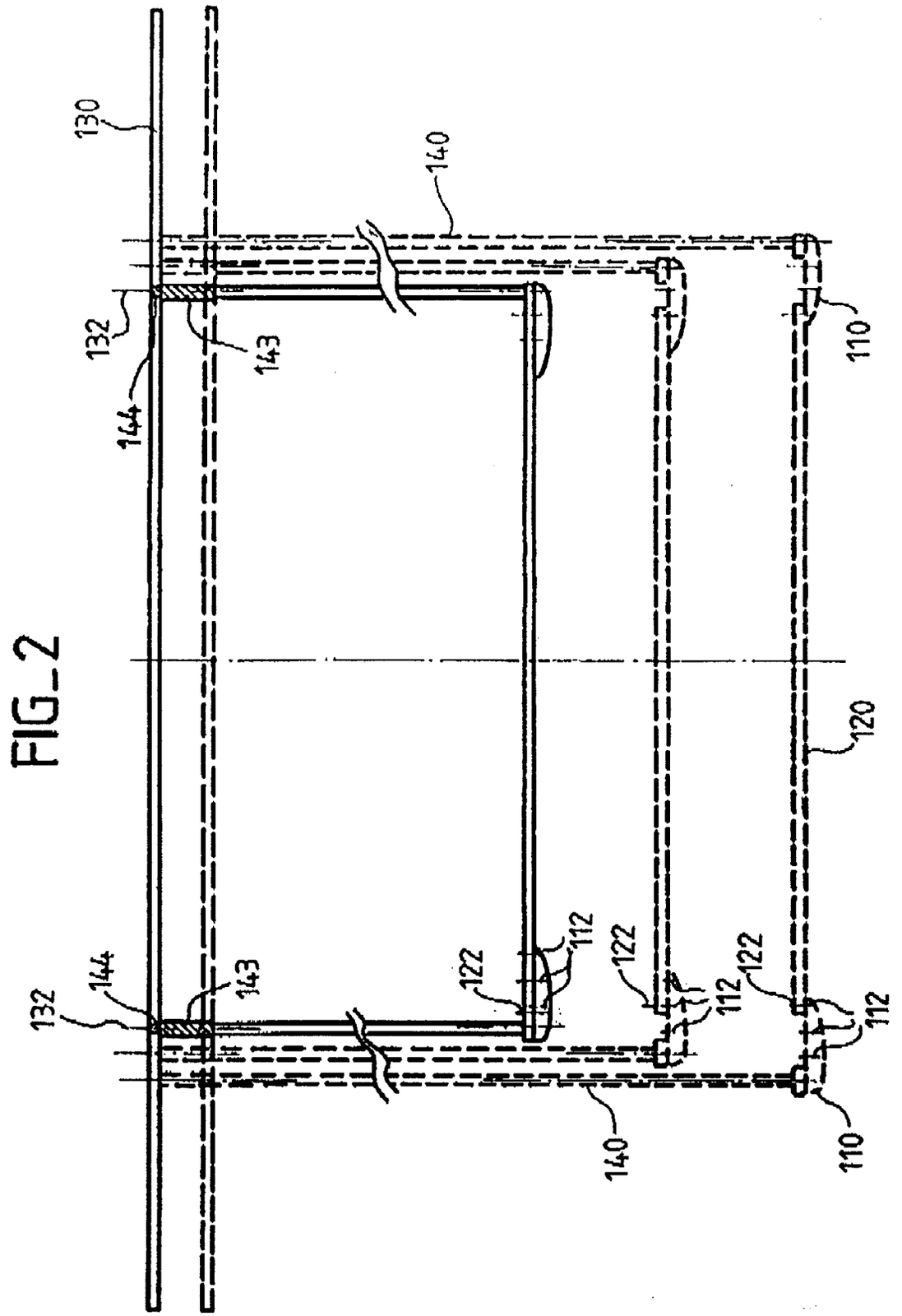

FIG_3

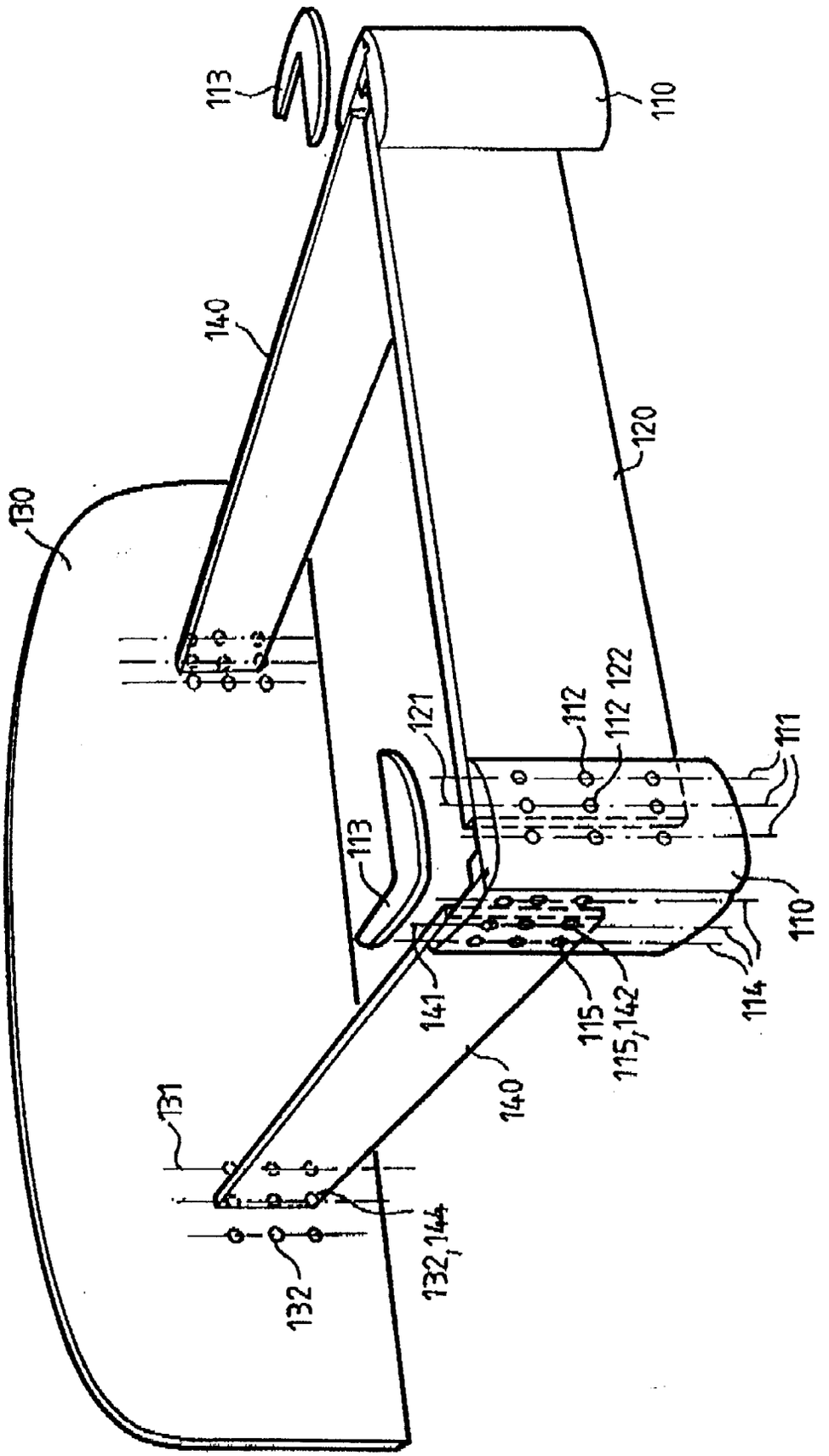
113
110
140
120
130
121
112
112 122
111
113
110
141
115
115,142
114
140
131
132,144
132

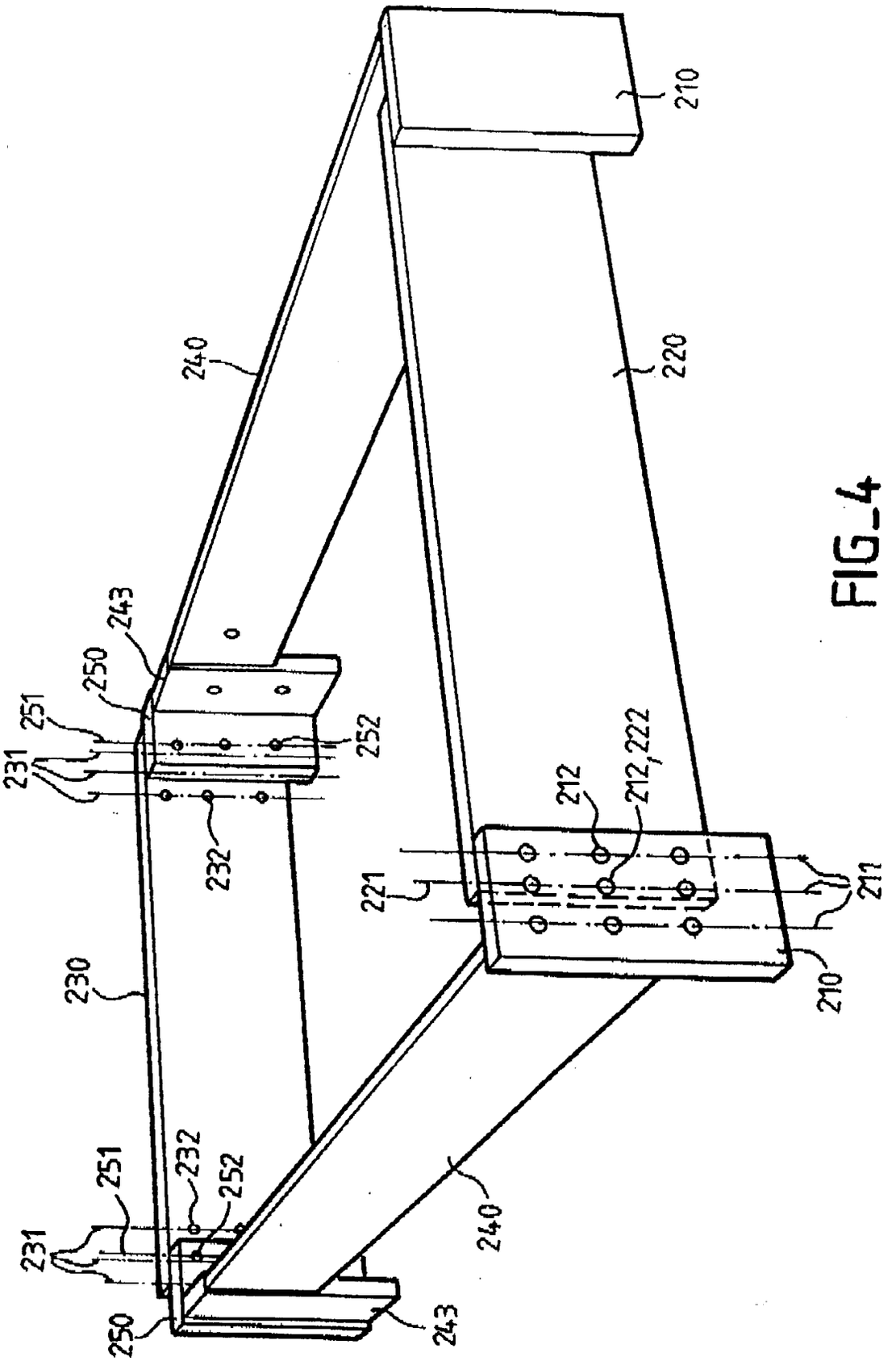
210
240
220
243
250
251
231
252
232
212
212,222
221
211
230
210
251
232
252
231
240
250
243

FIG_4

Office européen des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 93 40 2461

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.5)
Y	DE-U-90 03 075 (MÖBELFABRIK WACKENHUT) * page 4, ligne 21 - page 6, ligne 17; figures *	1-4	A47C19/04
Y	DE-C-610 133 (ALFRED NEUSTÄDT) * page 2, ligne 17 - ligne 45; figures 1-4 *	1-4	

DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.5)

A47C
A47D

Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications

Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
LA HAYE	12 Janvier 1994	VANDEVONDELE, J

CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES

X : particulièrement pertinent à lui seul
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie
A : arrière-plan technologique
O : divulgation non-écrite
P : document intercalaire

T : théorie ou principe à la base de l'invention
E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date
D : cité dans la demande
L : cité pour d'autres raisons

& : membre de la même famille, document correspondant

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)